

Code repère : 553B

Avis des douanes  
N-320

Ottawa, le 14 avril 2000

Objet

## **Sacs thermorétractables de film plastique**

1. Cet avis vous informe que le 3 avril 2000 l'Agence des douanes et du revenu du Canada a clôturé un réexamen des engagements concernant des sacs thermorétractables de film plastique, sous forme finie ou semi-finie (tubulaire), pour emballer sous vide la viande ou d'autres produits alimentaires, originaires ou exportés des États-Unis d'Amérique, en vertu de la *Loi sur les mesures spéciales d'importation*.
2. Ce réexamen visait à déterminer si les engagements ont encore leur raison d'être.
3. L'Agence a conclu qu'il est possible que le dumping recommence si les engagements prennent fin et qu'une telle reprise de dumping causerait probablement un dommage sensible aux producteurs canadiens de marchandises similaires. Par conséquent, le commissaire des douanes et du revenu a conclu que les engagements continuent d'avoir leur raison d'être. Ainsi, les engagements sont renouvelés pour une période supplémentaire de trois ans, c'est-à-dire jusqu'au 2 avril 2003.
4. Toute question concernant ce qui précède doit être adressée à la direction suivante :

Direction des droits antidumping et compensateurs  
Agence des douanes et du revenu du Canada  
191, avenue Laurier Ouest  
Ottawa ON K1A 0L5

Nom et numéro de téléphone de l'agent :

Michel Desmarais (613) 954-7188  
Télécopieur : (613) 954-2510  
Courriel : Michel.Desmarais@ccra-adrc.gc.ca